



## **Guide pratique pour le marquage d'identification des biens culturels**

25 novembre 2009

## Introduction

La commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art de l'État (CRDOA) a été créée en 1996 suite à un rapport de la Cour des comptes montrant la mauvaise gestion des collections en dépôts. En 2000, Jean-Pierre Bady, conseiller maître à la Cour des comptes et président de la CRDOA, a encouragé la rationalisation des pratiques de marquage des collections en créant la *commission Marquage*.

Cette commission avait pour objectifs la mise en place d'une **certification** des produits de marquage d'identification et la rédaction d'un **guide** pratique pour l'identification des collections publiques. Elle devait aussi assurer la veille technologique et la **formation** des personnels chargés du marquage dans les musées de France.

## La certification

Grâce à un financement de la Mission de la recherche et de la technologie (MRT) du ministère de la Culture et de la communication, la commission Marquage a conçu un programme d'essais des produits d'identification, en collaboration avec le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE). Le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) est le maître d'œuvre de cette certification.

## Le guide

Ce guide est un outil pratique permettant d'aider toute personne chargée du marquage de collections. La première version se basait sur la documentation de la Direction des musées de France (DMF)<sup>i</sup>, sur les résultats d'études menés par le C2RMF<sup>ii</sup> et le LNE<sup>iii</sup> et sur une enquête sur les pratiques de marquage au sein de dix-sept musées de France, du Mobilier national et du Centre des monuments nationaux. La présente version prend aussi en compte les commentaires des usagers rencontrés pendant les formations en 2008 et 2009.

## La formation

Depuis janvier 2008, le C2RMF est intervenu dans le cadre de la formation permanente auprès des responsables du marquage dans les régions Aquitaine, Centre, Franche-Comté, Limousin, Midi-Pyrénées, en collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et l'Institut national du patrimoine (INP).

## Le marquage

Le marquage d'identification des biens culturels doit faire l'objet d'une attention particulière pour répondre à l'obligation d'inventaire et de récolement de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, et pour assurer la gestion des dépôts d'œuvres protégées au titre du Code du patrimoine. Inventaire, récolement et documentation des biens protégés sont des tâches essentielles pour tous les responsables scientifiques des collections nationales, des musées de France, des fonds d'archives, des bibliothèques et du patrimoine archéologique ou protégé au titre des monuments historiques<sup>iv</sup>.

Le marquage est toujours réalisé sous la responsabilité du responsable juridique des collections. Il peut avoir trois fonctions :

- L'**identification** par le marquage traditionnel des numéros d'inventaire (encres, crayons, feutres, peintures),
- La **gestion** au moyen de techniques automatique de traitement de l'information (code à barres et puces radiofréquences),

- La **sûreté** pour lutter contre le vol et le trafic illicite des biens culturels (encres à base de pigments spéciaux, techniques d'imagerie scientifique). L'OCBC recommande de documenter le bien culturel par un dossier scientifique et une couverture photographique et macrophotographique.

Ce guide traite seulement des marquages d'identification. Certains procédés à vocation de sûreté n'y sont pas évoqués comme, par exemple, les inserts, le marquage ADN, la micro gravure, le pollen, les paillettes ou encore l'encre invisible.

Dans l'idéal, le marquage d'identification doit être direct, présent physiquement sur l'objet. Le marquage ne doit pas interagir avec le support, il doit être lisible, résister aux manipulations, au climat et à la lumière dans un bâtiment.

### **L'emplacement**

Les œuvres de mêmes types doivent toujours être marquées au même endroit pour retrouver facilement le numéro d'inventaire et éviter les manipulations inutiles<sup>v</sup>. Connaissant la localisation du marquage, toute tentative d'enlèvement sera facilement détectée en cas de vol. Ne pas marquer les prises pour ne pas effacer le numéro pendant les manipulations.

Les grands objets sont marqués en plusieurs points. Pour les petits objets, le numéro est inscrit sur le conditionnement, le montage ou le socle. Toutes les parties des objets complexes sont marquées pour limiter le risque de dissociation. Quand l'objet est composites, marquer le matériau le moins fragile à l'endroit le plus adapté, au cas par cas. Ne pas marquer sur une restauration ni sur des parties fragilisées.

### ***Bois, vannerie, spécimens d'histoire naturelle***

Commodes et coffres : à l'arrière. Chaises : au dos du pied arrière gauche. Tables : sur la ceinture. Lits : sur le côté extérieur, près du bas des pieds. Meubles de grande taille : taille proportionnelle à celle de l'objet. Si aucun endroit ne convient, choisir le marquage indirect. Vannerie : marquage indirect. Spécimens d'histoire naturelle : étiquetage indirect, localisé de façon à éviter les manipulations.

### ***Céramique, terre cuite***

Choisir un emplacement discret mais facile à repérer. Pièces de forme : au revers ou à l'intérieur des objets, selon la forme.

### ***Livres destinés au prêt***

Marquer les documents au dos dans le coin inférieur gauche. Marquer les livres à l'intérieur de la page de couverture. Coller une étiquette adhésive soit sur le dos du livre (en bas ou en haut), soit sur le plat supérieur si le dos est trop mince (en haut ou en bas près du mors), en veillant à ne pas masquer un décor.

### ***Métaux***

Le numéro est inscrit sur une partie non visible mais facilement accessible. Ne pas marquer les surfaces corrodées. Si la surface est poreuse, choisir le marquage indirect (étiquette en carton neutre ou non-tissé de polyester, placée dans le sachet ou dans la boîte contenant l'objet).

### ***Os, ivoire, cuir, vélin, spécimens d'histoire naturelle***

Choisir un emplacement discret mais facile à repérer, si possible au revers ou sur la tranche de l'objet. Os ou ivoire : marquage à la base, si possible au revers. Peau : marquage indirect. Spécimens

d'histoire naturelle conservés dans des liquides : double étiquetage, indirect résistant à l'action chimique du liquide, dans le contenant, et indirect à l'extérieur du contenant.

### **Objets complexes**

Art moderne et contemporain, histoire des techniques, patrimoine industriel : choisir le marquage avec un restaurateur. Le numéro d'inventaire est reporté sur chaque partie amovible. Installations : c'est une documentation précise qui permet l'identification. La localisation de l'inscription est déterminée pour chaque famille d'instruments de musique : le numéro d'inventaire est discret mais lisible, que l'instrument soit monté ou démonté. Maquettes : le numéro d'inventaire est marqué sur le socle, le support et sur le carton de montage.

### **Peintures**

Traditionnellement le numéro d'inventaire était apposé directement sur la toile originale. Aujourd'hui on préfère marquer le châssis, pour éviter toute interaction avec la toile. Dans le cas d'une restauration, le numéro inscrit sur le châssis est reporté sur la toile de rentoilage ou sur le doublage aveugle, dans un angle. Le marquage ne doit jamais se superposer à une inscription ou à une étiquette existante.

Grands formats : reporter la marque en plusieurs endroits pour faciliter son repérage. Miniatures : marquage direct au revers, du côté gauche. Panneaux de bois ou métal : marquage direct au revers si le support est sain, sinon marquage indirect.

Dans le cas d'un cadre inventorié, pour éviter toute confusion entre le numéro du cadre et celui du tableau, une mention comme la lettre C peut précéder le numéro d'inventaire du cadre. Cette inscription se fera au revers du cadre, dans un angle. Ce marquage rend le cadre inaliénable.

### **Polymères**

Compte tenu de la grande diversité des œuvres et des matériaux, choisir l'emplacement et le type de marquage (direct ou indirect) avec un restaurateur.

### **Sculptures**

Inscrire le numéro sur la partie arrière ou sur une partie non visible, en bas de la sculpture, ou choisir un marquage indirect. Éviter de marquer le fond ou sous la base des objets lourds et fragiles.

### **Textiles**

Robes, manteaux, jupes : à l'intérieur du col ou du poignet gauche. Pantalons : à l'intérieur de la ceinture. Vestes : à l'intérieur de l'emmanchure gauche. Textiles plats : sur l'envers, dans le coin inférieur gauche. Choisir un emplacement similaire par type de collection.

### **Verre**

Choisir un emplacement discret mais facile à repérer. Pièces de forme transparentes : la pose du numéro d'inventaire se fait au revers ou à l'intérieur de l'objet, selon sa forme. Verre transparent : marquage discret sur les zones de collage à chaud, au niveau du pied des œuvres, par exemple.

## La mise en œuvre

La méthode employée doit être simple à mettre en œuvre, adaptée à la fragilité, à la couleur, à l'état de surface, aux dimensions de l'objet. Le marquage est réversible ; le produit employé, l'emplacement et la date du récolement sont documentés.

Les surfaces peintes doivent être traitées avec précaution : elles peuvent réagir avec les produits de marquage. Le marquage indirect est préconisé.

Un vernis peut être appliqué en sous-couche sur les surfaces poreuses ou pour que le marquage soit réversible, mais son usage n'est pas systématique car il peut dégrader certains supports (acryliques, papiers, plastiques, textiles).

En cas d'incertitude sur les interactions entre le produit et le support, consulter un restaurateur. En cas de doute, préférer un marquage indirect. Le marquage risque de perdre en lisibilité avec une deuxième couche de vernis.

Le numéro d'inventaire doit figurer sur plusieurs photographies pour renforcer le lien entre l'objet et sa documentation. Les anciens numéros, qui peuvent fournir des renseignements historiques sur l'objet, ne doivent pas être effacés. S'ils devaient être retirés, les enregistrer dans la documentation et les photographier.

Les pratiques de marquage des musées de France, du Mobilier national, du Centre des monuments nationaux et de la Bibliothèque nationale de France ont servi à rédiger ces préconisations pour chaque type de support.

## Art contemporain

Documents audiovisuels<sup>vi</sup> : le marquage doit être visible et durable pour faciliter l'identification et la gestion des œuvres. Les boîtes contenant les films sont marquées avec des étiquettes adhésives. Les pellicules argentiques ne sont pas marquées.

Vidéos : une étiquette se rapportant à l'appartenance de la collection est collée sur la tranche inférieure de la boîte ; une étiquette se rapportant à la nature de l'œuvre est collée sur la tranche supérieure de la boîte. Les bandes vidéo sont marquées avec des étiquettes amovibles écrites à la main, mentionnant l'identité et la nature technique de l'œuvre, et avec des étiquettes autocollantes :

- une première étiquette autocollante pré-imprimée identifie la nature de l'œuvre : le rouge est utilisé pour les masters (originaux), le vert permet d'identifier les masters d'exploitation (copies numérisées) et le jaune est réservé pour les copies de diffusion (copie réservée à la monstration de l'œuvre).
- une seconde étiquette autocollante rouge en partie pré-imprimée, commune à chacun des éléments constituant l'œuvre (master, master d'exploitation, copie de diffusion et matériel technique), permet d'identifier l'appartenance et le secteur de la collection. Le numéro d'inventaire de l'œuvre y est ajouté manuellement.

Ces étiquettes sont toujours collées au même emplacement sur les boîtes (contenant). Le support matériel de l'œuvre vidéo est lui aussi étiqueté (contenu). Le matériel technique attaché à l'œuvre est marqué avec les étiquettes autocollantes. Sur ce type de matériel, les étiquettes se décolent facilement et demandent donc une attention particulière, notamment lors des mouvements. Elles sont remplacées en cas de dommage. Les étiquettes pouvant être retirées plus ou moins facilement, la solution du sceau de sécurité personnalisé est également envisageable pour un marquage durable et dissuasif.

Cinéma : les étiquettes sont collées sur la face et sur la tranche des boîtes de films. Les disques optiques peuvent être gravés par laser<sup>vii</sup>.

## **Bois**

Marquage direct en noir à l'encre de Chine, au stylo feutre permanent, au noir de fumée, sur une couche de vernis ou entre deux couches de vernis ; attention car certaines surfaces peintes, laquées, vernies peuvent réagir avec les produits. Le marquage indirect avec des étiquettes attachées par un fil permet de limiter les manipulations en réserve.

## **Cire**

Le marquage se fait traditionnellement à l'encre de Chine noire entre deux couches de vernis, mais le marquage indirect est préférable.

## **Documents graphiques**

Pour le marquage du support papier, s'adresser au Centre de recherche sur la conservation des collections (CRCC)<sup>1</sup>, au Laboratoire de la bibliothèque nationale de France (BnF)<sup>2</sup> et aux Archives nationales<sup>3</sup> qui possèdent une réelle expertise en la matière<sup>viii</sup>.

Le marquage à l'**encre** permanente peut se justifier mais c'est une action irréversible qui doit être décidée en concertation avec un restaurateur. L'encre risque de transpercer le papier. Même quand l'encre est très soluble, les tentatives d'effacement laissent généralement des traces visibles. Le **crayon** en graphite HB est utilisé pour marquer les dessins, les estampes, les aquarelles, les papiers très fins et très fragiles, les photographies, en appuyant légèrement pour ne pas marquer le support. Éviter les **étiquettes** dont la colle peut tacher la face du document.

**Calque** et papier translucides : crayon graphite HB ou encre de Chine, noire ou blanche. **Livres** destinés au prêt : traditionnellement les livres sont marqués avec des étiquettes adhésives<sup>ix</sup>, des étiquettes en papier permanent<sup>4</sup> collées à la colle de pâte et des signets de papier pur chiffon ou en papier permanent (au maximum 100 gr) dépassant du livre. Les cotes sont inscrites à l'encre de Chine ou à l'encre permanente. **Photographies** : marquage direct au dos dans le coin inférieur gauche ; lorsque le support n'autorise pas le marquage direct, marquer les pochettes.

## **Métaux**

Les objets métalliques sont marqués avec de l'encre de chine noire ou blanche, de la peinture acrylique blanche ou jaune, de l'encre acrylique noire ou blanche, des feutres noirs permanents, sur une couche de vernis ou entre deux couches de vernis. Ne jamais utiliser de produits de marquage à pH basique qui altèrent la surface du cuivre, de l'argent, etc. Le marquage indirect se fait avec des étiquettes reliées par un fil à l'objet. Les étiquettes adhésives risquent de provoquer une corrosion. **Monnaie** et médailles : reporter le numéro sur le porte-pièce.

## **Peintures**

La pâte à base de noir de fumée est un produit traditionnel bien adapté au marquage des peintures et des meubles. Elle est fabriquée en mélangeant du noir de fumée, d'os ou d'ivoire, avec de la colle de

---

<sup>1</sup> [www.crcc.cnrs.fr/](http://www.crcc.cnrs.fr/)

<sup>2</sup> [www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancre=conservation/conservation.htm](http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancre=conservation/conservation.htm)

<sup>3</sup> [www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/)

<sup>4</sup> Les papiers permanents ont des qualités (pH, indice Kappa, réserve alcaline, résistance à la déchirure) qui leur permettent de rester chimiquement et physiquement stables pendant une longue période. Ils répondent à la norme internationale ISO 9706.

peau de lapin. Appliquée au pochoir, elle procure une calligraphie propre et lisible, difficile à effacer sans laisser de traces ; elle conserve une bonne tenue dans le temps et bénéficie d'une longue expérience. Ce produit peut être fabriqué par les restaurateurs<sup>x</sup>. Le marquage peut aussi se faire sur des étiquettes adhésives. Le marquage est indirect dans le cas de revers peint, de châssis peint ou comportant des inscriptions.

### **Pierre**

On utilise de l'encre de Chine noire ou blanche sur une couche de vernis ou entre deux couches de vernis, les feutres permanents noirs, la peinture acrylique blanche ou jaune, la gouache rouge. Un marquage direct peut s'avérer insuffisant sur un lapidaire qui s'effrite ; on complète alors le marquage avec des étiquettes reliées à l'objet par un fil.

### **Polymères**

Les compositions chimiques des polymères sont très variées et souvent mal connues : polychlorure de vinyle, acétate et nitrate de cellulose... et le marquage direct risque d'altérer le support. Si l'objet le supporte, utiliser un produit adapté, de composition connue, en prenant l'avis d'un restaurateur : crayon graphite HB pour les maquettes en polyester et les calques imprégnés, stylos feutres permanents noirs pour les plastiques thermodurcissables et thermoplastiques, noir de carbone ou dioxyde de titane dans un liant acrylique.

Le marquage indirect peut se justifier pour éviter l'interaction chimique possible entre le produit et le polymère : choisir des étiquettes en non-tissé de polyéthylène, reliées à l'objet par un fil ou par un ruban de non-tissé de polyéthylène. Attention au contact entre l'étiquette et l'objet : un plastique instable peut détruire l'étiquette<sup>xi</sup>.

### **Os et ivoire**

Marquage direct à l'encre de Chine noire sur une couche de vernis ou entre deux couches de vernis, avec des stylos marqueurs noirs à pointe tubulaire entre deux couches de vernis pour les objets nécessitant un marquage de grande finesse ; le marquage indirect se fait au moyen d'étiquettes en galon de coton ou de non-tissé de polyéthylène reliées par un fil à l'objet en reportant le numéro sur l'encadrement ou sur le conditionnement de l'objet.

### **Peaux**

Le marquage se fait à l'encre de Chine sur une couche de vernis ou entre deux couches de vernis et avec des étiquettes reliées par un fil à l'objet. Les surfaces peintes pouvant réagir avec les produits et certaines peaux pouvant être tachées par le vernis, on préfère le marquage indirect avec des étiquettes en carton neutre ou en non-tissé de polyéthylène. Le lien doit être non comestible et sans colorant (fil de polyester, ficelle de polypropylène ou ruban de non-tissé de polyéthylène).

### **Textiles**

Les costumes, dentelles et tapis sont numérotés à l'encre permanente sur des étiquettes en coton blanc décati, ou en non-tissé de polyéthylène cousues au revers par quelques points, en utilisant une aiguille fine et du fil compatible avec le textile.

### **Vanneries**

Les vanneries sont marquées à l'encre de Chine sur une couche de vernis ou entre deux couches de vernis, ou avec un galon volant de coton ou de non-tissé de polyéthylène reliées par un fil à l'objet.

Les surfaces peintes doivent être traitées avec précaution car elles peuvent réagir avec les produits de marquage.

### ***Céramiques glaçurées***

Les glaçures craquelées peuvent laisser pénétrer le produit de marquage jusqu'au substrat par capillarité de manière irréversible. Par précaution, on marque donc sur une couche isolante de vernis, à l'encre de Chine ou au stylo feutre permanent noir.

### ***Terre cuite***

Marquage direct à l'encre de Chine noire ou blanche sur une couche de vernis, à l'encre acrylique blanche ou noire, à la peinture acrylique blanche ou jaune, à la gouache rouge, au feutre permanent noir. L'encre de Chine peut être appliquée avec un stylo à pointe tubulaire pour un marquage de plus grande précision. Mais pour ces surfaces poreuses absorbant le vernis, le marquage indirect est préconisé.

### ***Textiles***

On marque au stylo feutre permanent des étiquettes en galons de coton blanc décati, bolduc de sergé de coton ou non-tissé de polyéthylène, qui sont ensuite cousues avec un point en croix ou reliées par un fil à l'endroit le moins dégradant pour l'objet.

### ***Verre, vitraux, émaux***

Marquage direct à l'encre de Chine noire, ou blanche pour les verres incolores, sur une couche de vernis ou entre deux couches de vernis.

## **Qui contacter en cas de doute ?**

Si le produit que vous utilisez pour le marquage n'est pas un produit certifié, nous vous encourageons, dès le moindre doute, à faire appel à un restaurateur ou aux laboratoires de recherche et de restauration du ministère de la Culture et de la Communication (Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF)<sup>5</sup>, Laboratoire d'archéologie des métaux (LAM)<sup>6</sup>, Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH)<sup>7</sup>, Centre technique de la Bibliothèque nationale de France (CTBnF)<sup>8</sup>, Centre de recherche sur la conservation des collections (CRCC)<sup>9</sup>, laboratoires de recherche et ateliers de restauration régionaux<sup>10</sup>, laboratoire de restauration et de recherche sur les objets d'art (Arc'Antique)<sup>11</sup>, Atelier régional de conservation pour la sauvegarde du patrimoine culturel et des objets d'art (ARC Nucléart)<sup>12</sup>, Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine

---

<sup>5</sup> [www.c2rmf.fr/](http://www.c2rmf.fr/)

<sup>6</sup> [www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/laborato/lam.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/laborato/lam.htm)

<sup>7</sup> [www.lrmh.fr/](http://www.lrmh.fr/)

<sup>8</sup> [www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancre=conservation/conservation.htm](http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm?ancre=conservation/conservation.htm)

<sup>9</sup> [www.crcc.cnrs.fr/](http://www.crcc.cnrs.fr/)

<sup>10</sup> [www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/laborato/laborato.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/laborato/laborato.htm)

<sup>11</sup> [www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/laborato/arcantiq.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/conservation/fr/laborato/arcantiq.htm)

<sup>12</sup> [www.arc-nucleart.fr/](http://www.arc-nucleart.fr/)



(CICRP)<sup>13</sup>, Service de restauration du musée national d'Art moderne - Centre de création industrielle du Centre Pompidou (MNAM-CCI) du Centre Pompidou<sup>14</sup>, Muséum national d'histoire naturelle<sup>15</sup>...). Ils pourront apporter leur expertise sur la sensibilité des matériaux et les interactions possibles entre le produit de marquage et le support de l'œuvre.

## Comment garantir l'identification d'une œuvre ?

Le marquage d'un objet doit s'accompagner d'un dossier d'œuvre, d'un enregistrement des caractéristiques de l'objet dans une base de données et d'une bonne couverture photographique. Le document *Photographier ses objets de valeur*<sup>16</sup>, publié par l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC), recommande d'établir un dossier de photographies couvrant l'objet, principalement dans les petits détails qui font sa *signature*. En cas de vol, ce dossier confidentiel sera remis au tribunal.

Outre les photographies et les pièces afférentes au statut juridique, il est conseillé de préciser au maximum, dans la description de l'objet, les accidents, manques, restaurations et marquages qui pourraient faciliter sa reconnaissance future. Cette description, accompagnée de **macrophotographies** des particularités, imperfections, griffures, entailles, etc. de l'objet, constitue une réelle alternative au marquage, en particulier pour les objets sensibles ne pouvant être marqués directement. Cette procédure est l'un des moyens les plus sûrs pour identifier l'objet.

Les **dossiers d'œuvres**, les **constats d'état** et les **dossiers de restaurations** établis par les restaurateurs, les conservateurs, dans les laboratoires et services de restauration du ministère de la Culture et de la Communication et des grandes institutions constituent une documentation clef pour la connaissance de l'œuvre (matériaux et techniques) et pour son identification.

## Remerciements

Ce guide a été rédigé par le C2RMF, grâce aux financements attribués par la Mission de la recherche et de la technologie (MRT) du ministère de la Culture et de la Communication.

Le C2RMF remercie la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art et la Mission de la recherche et de la technologie pour leur confiance, et les institutions qui ont contribué à sa rédaction : Arthotèque du Limousin, Bibliothèque de Nogent le Roi, Bibliothèque de Tours, Bibliothèque départementale du Loiret, BnF, Centre d'histoire locale Tourcoing, Centre d'archéologie de Bibracte, Centre des monuments nationaux, Château de Gien, Cinémathèque française à Paris, Conseil général de la Meuse à Bar le Duc, Direction des Archives de France, dépôts archéologiques DRAC Lorraine, Direction de l'architecture et du patrimoine, Fonds national d'Art contemporain, Fondation Giacometti à Paris, Institut national du patrimoine, laboratoire de recherche des monuments historiques, Le compa – Conservatoire de l'agriculture à Mainvilliers, centre de recherche sur la conservation des collections, MAC/VAL à Vitry sur Seine, manufacture nationale de Sèvres, mémorial de Verdun Fleury devant Douaumont, ministère de la Justice, mission pour les relations extérieures du ministère de l'Intérieur – OCBC, Mobilier national, musée Albert Kahn à Boulogne Billancourt, musée d'Archéologie nationale, musée de l'Armée, musée des Arts décoratifs, musée national d'Art moderne - Centre de

---

<sup>13</sup> [www.cicrp.fr/](http://www.cicrp.fr/)

<sup>14</sup> [www.centrepompidou.fr/](http://www.centrepompidou.fr/)

<sup>15</sup> [www.mnhn.fr/museum/foffice/science/science/Recherche/rub-dep1/som-dpt.xsp?i=1](http://www.mnhn.fr/museum/foffice/science/science/Recherche/rub-dep1/som-dpt.xsp?i=1)

<sup>16</sup> [www.interieur.gouv.fr/sections/a\\_votre\\_service/votre\\_securite/votre-domicile/guide-photo-objet-valeur/downloadFile/attachedFile/OCBC.pdf?nocache=1183024644.96](http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/votre_securite/votre-domicile/guide-photo-objet-valeur/downloadFile/attachedFile/OCBC.pdf?nocache=1183024644.96)

création industrielle, musée Balzac - château de Saxe, musée départemental d'Art contemporain à Rochechouart, musée d'Art et d'archéologie à Guéret, musée d'Art et d'histoire de Saint-Denis, musée des Arts et Métiers, musée des Beaux-Arts de Limoges, musée des Beaux-Arts de Nantes, musée des Beaux-Arts de Tours, musée des Beaux-Arts et d'archéologie de Besançon, musées de Bourges, musées de Chartres, musée de Châteaudun, musée de la chemiserie à Argenton-sur-Creuse, musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, musée du cloître de Tulle, musée George Sand à La Châtre, musée de Loches, musée du Louvre, musée national de Céramique, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, musée national du château de Fontainebleau, musée national du Moyen Age, musée royal de Mariemont – Morlanwelz en Belgique, musée de la Musique, musée national de la coopération franco-américaine à Blérancourt, musées d'Orléans, musée d'Orsay, musée du Pays d'Ussel, musée du Quai Branly, musée René Baubérat Château à Ponsac, musée de Romorantin-Lanthenay, musée de Saintes, musée du service des armées – École du Val de grâce Paris, musées de Troyes, musée de Vernon, muséum national d'histoire naturelle, muséum d'histoire naturelle de Troyes.

---

## Références

<sup>i</sup> Bénédicte Rolland-Villemot, L'inventaire administratif, un outil de connaissance des collections - la pose du numéro d'inventaire : préconisations, Direction des musées de France (DMF), 1995.

<sup>ii</sup> Michel Dubus, Marquage des œuvres d'art – rapport d'avancement phase 3 – première partie des essais de qualification, rapport C2RMF, mars 2003. Michel Dubus, N. Balcar, C. Benoit, S. Colinart, A. Duval, S. Hamm, E. Laval, *Analyse des produits de marquage testés au LNE*, rapport C2RMF, février 2004. Michel Dubus, Compte-rendu d'essai de 53 marqueurs, C2RMF, mai 2006.

<sup>iii</sup> Véronique Le Sant, Validation du protocole de qualification de produits de marquage applicables aux œuvres d'art. Mise en place du programme d'essais défini dans le cahier des charges, contrat d'étude 2002, LNE C 600 X 02, mars 2004.

Marianne Ramaz, Résultats expérimentaux dans le cadre de la validation du protocole de qualification de produits de marquage d'identification applicables aux œuvres d'art, LNE C 620 X 04, décembre 2005.

<sup>iv</sup> Source : Légifrance [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) consultée le 09/07/2009

<sup>v</sup> Arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement  
[www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/partenaires/AIDEMUSEES/arrete-inventaire.pdf](http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/partenaires/AIDEMUSEES/arrete-inventaire.pdf)

Méthode d'inventaire documentaire informatisé

<http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/partenaires/AIDEMUSEES/methode.htm#INV>

<sup>vi</sup> Sylvie Douala-Bell, *Cahier des charges/procédures : marquage des œuvres, service nouveaux médias*, Centre Pompidou - musée national d'art moderne, décembre 2004.

<sup>vii</sup> Thi-Phuong Nguyen et Alain Carou, *Estampillage des disques optiques numériques par gravure Laser*, in : Actualités de la conservation, n°16, janvier-avril 2002

[www.bnf.fr/PAGES/infopro/conservation/pdf/actualites\\_16.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/conservation/pdf/actualites_16.pdf)

<sup>viii</sup> Collectif, Les rencontres thématiques de l'ARSAG : le marquage des documents patrimoniaux, Paris, Muséum national d'Histoire naturelle, 6 Avril 2006, [arsag.org/manifestations/Marquage.doc](http://arsag.org/manifestations/Marquage.doc)

<sup>ix</sup> Nathalie Buisson, Thi-Phuong Nguyen et Stéphane Bouvet/CTBnF, *Petit recueil 2003 des analyses du laboratoire*, in : Actualité de la conservation, n°21, septembre-décembre 2003  
[www.bnf.fr/PAGES/infopro/conservation/pdf/actualites\\_21.pdf](http://www.bnf.fr/PAGES/infopro/conservation/pdf/actualites_21.pdf)

<sup>x</sup> Alain Duval et Christine Benoit, Analyse de deux matériaux destinés au marquage des œuvres, département des peintures, musée du Louvre, rapport C2RMF n° 4081, juin 1998.

<sup>xi</sup> Julia Fenn, *Labelling plastic artefacts*, Saving the twentieth century : the conservation of modern materials : proceedings of a conference Symposium, Ottawa, Canada, 15<sup>th</sup> to 20<sup>th</sup> September 1991. Ottawa : Royal Ontario museum, 1993. pp. 341-350.